

Compte rendu de séance

Séance du 7 Juin 2018

L' an 2018 et le 7 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
CLOUET Nathalie Maire

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AYGALENC Monique, HURTEAU Sabrina, MADDALIN Christine, MASSET Geneviève, MOREL Patricia, POTTIER Soazig, MM : DAHIOT Daniel, GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, LOUAISIL Pascal, POTTIER Christian, ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien, VALOTAIRE Denis
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme JACQUEMIN Marie à Mme HURTEAU Sabrina, MM : BESNIER Laurent à M. POTTIER Christian, HERVOUIN Jean-Jacques à Mme CLOUET Nathalie

Absent(s) : Mme COCONNIER Sonia

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

Date de la convocation : 01/06/2018

Date d'affichage : 01/06/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine

le : 08/07/2018

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : M. POTTIER Christian

Ordre du jour

18-048 - Réhabilitation d'un bâtiment en auto-école et en logement , 3 rue du Dr Lebreton :
Attribution des marchés

18-049 - Attribution subvention exceptionnelle Ecole Notre-Dame de Bais

- 18-050 - Vitré Communauté : Adhésion au service commun informatique
- 18-051 - Budget commune 2018 : Décision modificative n°1
- 18-052 - Budget commune 2018 : devis divers
- 18-053 - Budget 2018 : subvention complémentaire FSCF 35 Espaces loisirs Itinérants
- 18-054 - auto- école : demande de subvention pour l'amélioration de l'accessibilité des services publics - département
- 18-055 - Création Logement au dessus de l'autoécole : Demande de subvention au titre du Contrat Départemental de territoire
- 18-056 - Logement au-dessus de l'autoécole : demande de subvention auprès de la Région

18-048 - Réhabilitation d'un bâtiment en auto-école et en logement , 3 rue du Dr Lebreton : Attribution des marchés

- Vu le rapport de l'analyse des offres de cf architecture
 - Vu la commission finances
- Le Conseil Municipal :
- valide l'attribution des lots comme suit :

LOT	ENTREPRISES	MONTANT HT
1 - MACONNERIE	BTEM	40 000,00
2 - CHARPENTE BOIS	TOURNEUX	10 088,22
3 - COUVERTURE - ZINGUERIE	TOURNEUX	9 155,43
4 - MENUISERIES EXTERIEURES	FADIER	13 500,00
5 - METTALLERIE	MSC	15 206,56
6 - MENUISERIES INTERIEURES	FADIER	7 800,00
7 - PLOMBERIES - SANITAIRES	MOREL	6 250,00
8 - ELECTRICITE - CHAUFFAGE - WMC	MOREL	15 311,00
9 - ISOLATIONS - CLOISONS - PLAFONDS	HERVAGAUT	16 000,00
10 - CARRELAGE - FAIENCE	BARBOT	6 083,33
12 - PEINTURE - SOLS SOUPLES	TEHARD	6 800,00
	TOTAL H.T.	148 088,89

- Autorise Madame Le Maire à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires concernant cette affaire.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-049 - Attribution subvention exceptionnelle Ecole Notre-Dame de Bais

- Vu le budget de la commune
 - Monsieur Denis VALOTAIRE, Préseident de l'OGEC n'a pas pris part au vote.
- Le Conseil Municipal décide :
- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 6 478,60 € à l'école Notre Dame de Bais
 - Cette subvention sera imputée à l'article 6765
 - Autorise Madame le Maire à faire toutes les démarches concernant cette affaire.
- A la majorité (pour : 17, contre : 0, abstentions : 1)

18-050 - Vitré Communauté : Adhésion au service commun informatique

Mme le Maire de la Commune de Bais expose :
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu le code général des collectivités (CGCT) et notamment l'article L.5211-4-2 ;
 Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;
 Vu la délibération n°16-120 du 21 décembre 2016 du Conseil Municipal de la Commune de Bais concernant le Schéma de Mutualisation de Vitré Communauté ;
 Vu la délibération n°10 du Conseil communautaire du 20 janvier 2017 validant le Schéma de Mutualisation de Vitré Communauté ;
 Vu l'avis du bureau communautaire du 26 juin 2017 ;
 Vu la délibération n° DC 2017-175 du conseil communautaire en date du 29 septembre 2017 portant création du service commun 'informatique' ;
 Considérant que l'informatique devient essentiel dans la gestion de l'administration, qu'il est nécessaire de disposer d'un service de maintenance, d'assistance aux projets informatiques, d'accompagner la transition numérique (dématérialisation...), et de prévention des risques menaçant les systèmes d'information (virus, panne...) ;
 Considérant la complémentarité des ressources en ingénierie au sein des services informatiques de la Ville de Vitré et de Vitré Communauté ;
 Considérant l'objectif global de la mutualisation, d'amélioration de la qualité et de la performance de l'administration territoriale par une meilleure coordination, une plus grande continuité de services, une expertise approfondie ;
 Considérant que les élus des entités concernées souhaitent améliorer la qualité de service autour des missions communes :

- Pilotage des projets de développement des infrastructures (réseau, matériel informatique, téléphonique et de reprographie) et des solutions logicielles ;
- Soutien à la transformation numérique de l'administration (e-administration, outils métiers...) ;
- Administration des infrastructures informatique et téléphonique (serveurs, postes clients, téléphones fixes et mobiles) ;
- Accompagnement au déploiement du très haut débit ;
- Maintenance et installation informatique et téléphonique (hors acquisition matériel et logiciels et abonnement) ;
- Gestion des équipements informatiques des écoles primaires publiques ;

Considérant que les élus de la commune de Bais et de Vitré Communauté souhaitent créer le service commun « Informatique » ;
 Considérant que la participation au service commun fera l'objet d'une réfaction annuelle sur l'attribution de compensation versée par Vitré Communauté à la Commune de Bais, selon la clef de répartition précisée dans la convention ;
 Le Conseil Municipal :

- Valide la création d'un service commun « Informatique » partagé entre Vitré Communauté et la commune de Bais à compter du 1er janvier 2019 ;
- Nomme un référent élu et un référent administratif pour la commune de Bais pour le bon suivi de la mise en œuvre de la convention ;
- Valide le projet de convention, joint en annexe et
- Autorise le Maire de Bais à signer la convention de service commun au 1er janvier 2019

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-051 - Budget commune 2018 : Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal :

- Valide la décision modificative suivante :

Article 615231 – Entretien et réparation de voirie	– 8 500 €
Article 6745 - subvention exceptionnelle	+ 8 500 €

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-052 - Budget commune 2018 : devis divers

Le Conseil Municipal

APPROUVE les devis suivants (à payer en investissement) :

BUDGET PRINCIPAL		
PLATEFORME MULTIMODALE	TPB Vitré	1663,20 € TTC

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-053 - Budget 2018 : subvention complémentaire FSCF 35 Espaces loisirs Itinérants

- Vu la délibération du Conseil Municipal n°18-023 attribuant une subvention de 3248 € à l'Espace Loisirs Itinérants

- Vu la convention de fonctionnement entre la Fédération Sportive et culturelle de France, Le conseil Municipal décide :

- d'attribuer un montant complémentaire de 232 € en cohérence avec la convention du 15 décembre 2017

- Autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires concernant cette affaire.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-054 - auto- école : demande de subvention pour l'amélioration de l'accessibilité des services publics - département

Le Conseil Municipal :

- décide de faire une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du maintien et du développement de l'auto école au titre de l'amélioration de l'accessibilité des services publics

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-055 - Création Logement au dessus de l'autoécole : Demande de subvention au titre du Contrat Départemental de territoire

Le Conseil Municipal :

- sollicite la subvention au titre du Contrat départemental de territoire pour un montant de 8 000 € pour le logement situé 3, rue du Docteur Lebreton

- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-056 - Logement au-dessus de l'autoécole : demande de subvention auprès de la Région

La commune de Bais prévoit de réaliser la création d'un logement social dans le cadre d'une acquisition amélioration (type PLUS) en centralité au-dessus d'un commerce autoécole.

Nous sollicitons par conséquent des financements régionaux au titre du contrat de partenariat.

Le Conseil Municipal, décide :

- d'Autoriser le projet de création de logement PLUS,

- de solliciter les crédits régionaux de partenariat

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

Le Maire

Nathalie DEQUET

